brossard

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

---

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

Tous les élus ayant confirmé leur présence verbalement, la greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

210706-354

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification par le retrait du sujet suivant:

- 8.22 Travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo - Contrat SP-21-1260 - Octroi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes inscrites peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

210706-355

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 15 JUIN 2021 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D’adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 15 juin 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

210706-356

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5525, AVENUE AUTEUIL

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l’égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu’une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l’installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l’auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l’article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu’une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l’auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d’urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d’impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.1;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 5525, avenue Auteuil, lot 2 028 087, ayant pour effet de permettre l’installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l’auto du restaurant Tim Hortons, alors que l’article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu’une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l’auto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-357

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8075, BOULEVARD DU QUARTIER

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l’égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu’une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l’installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l’auto du restaurant Tim Hortons, alors que l’article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu’une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l’auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d’urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.2;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 8075, boulevard du Quartier, lot 6 301 619, ayant pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-358

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 6598, BOULEVARD TASCHEREAU

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.3;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 6598, boulevard Taschereau, lot 4 535 488, ayant pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-359

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7500, BOULEVARD TASCHEREAU

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite du service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.4;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 7500, boulevard Taschereau, lot 2 516 394, ayant pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

210706-360

6.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 2 JUIN 2021 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 2021, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20210602-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00013 – 7640, boulevard Marie-Victorin – modifications à un projet déjà approuvé – habitation multifamiliale de cent quatre-vingt-cinq (185) logements;*

CCU-20210602-3.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8005, boulevard du Quartier – projet Cité Dix30 – modification au plan d'ensemble approuvé;*

CCU-20210602-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00141 – 5881, rue Auclair – modification au matériau de parement;*

CCU-20210602-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00091 – 7000-7100, rue Champagnier (EQ39) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00088 – 7005-7105, rue Champagnier (EQ36) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00090 – 7200-7300, rue Champagnier (EQ38) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00089 – 7205-7305, rue Champagnier (EQ37) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00137 – 1670, rue Cloutier – modification à un projet approuvé – habitation unifamiliale isolée à deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00124 – 7960 à 7964, rue Lemelin – agrandissement – habitation trifamiliale isolée;*

CCU-20210602-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00116 – 7280, place Marquette – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00136 – 9185, avenue Oligny – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210602-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00114 – 1535, croissant Tolstoï – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00121 – 5475, place Vallée – transformation de garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210602-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00062 – 2190, boulevard Lapinière – modification architecturale – Soie Clinique dentaire;*

CCU-20210602-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00125 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – modification à l'architecture – Sportive Plus;*

CCU-20210602-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00118 – 8005, boulevard du Quartier – réaménagement aire de stationnement – Cité Dix30;*

CCU-20210602-6.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00083 – 6445, boulevard Taschereau – modification à l'architecture – Poulet Frit Kentucky;*

CCU-20210602-6.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00135 – 6680, boulevard Taschereau – agrandissement – bâtiment commercial;*

CCU-20210602-6.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00102 – 7683, boulevard Taschereau – aménagement paysager – bâtiment commercial;*

CCU-20210602-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00108 – 7405, boulevard de Grande Allée, suite 30 – affichage – ww Studio;*

CCU-20210602-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00123 – 9130, boulevard Leduc, suite 140 – affichage – Sunglass Hut;*

CCU-20210602-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00105 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – affichage – Sportive Plus;*

CCU-20210602-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00073 – 7230, boulevard du Quartier, suite 10 – affichage – Les Glaceurs;*

CCU-20210602-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8075, boulevard du Quartier – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;*

CCU-20210602-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00127 – 6000, boulevard Rome, suite 205 – affichage – Clinique Carbery;*

CCU-20210602-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00107 – 6598, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;*

CCU-20210602-7.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00119 – 7055, boulevard Taschereau – affichage – Olive;*

CCU-20210602-7.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00112 – 7500, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

210706-361

8.1 **PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT SI-21-1579 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1579 pour la plateforme de participation citoyenne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Modellium Inc., selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant de 28 743,75 $, taxes incluses.

Le contrat SI-21-1579 est d'une durée de vingt-quatre (24) mois. L'appel d'offre prévoit une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-362

8.2 **SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE COMPLEXE AQUATIQUE - CONTRAT SP-21-1565 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1565 relatif aux services de gardiennage pour la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et pour le Complexe aquatique ainsi que de services de sécurité lors d'événements ou d'activités publiques, intérieurs et extérieurs sur le territoire de la Ville, organisés, entre autres, par la direction des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au plus bas soumissionnaire conforme, Centre Investigation et sécurité Canada Inc., pour une période de trois (3) ans, du 1er septembre 2021 au 31 août 2024, selon les prix unitaires soumis et selon les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 273 595,41 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-363

8.3 **SERVICES DE RÉFECTION DE CARROSSERIES DE VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1541- OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1541 relatif aux services de réfection de carrosseries de véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit P. et N. Lamoureux ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 358,00 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-364

8.4 **SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - CONTRAT SP-21-1549 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1549, relatif aux services professionnels visant l'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques, au plus bas soumissionnaire conforme soit AECOM Consultant inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 70 841,85 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-365

8.5 **SERVICES SPÉCIALISÉS - CONTRAT SI-21-1590 - CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS D'EAU - ÉGOUTS SANITAIRES - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1590 relatif aux services de débits d'eau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit EnviroServices inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 44 213,64 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-366

8.6 **FOURNITURE ET REMISE EN SERVICE DE COLONNES DE LEVAGE MOBILES POUR VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1544 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1544, relatif à la fourniture et la remise en service de colonnes de levage mobiles pour véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pièces d'auto Chambly Richelieu inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 66 656,07 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 60 865,87 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-367

8.7 **FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX POUR LE JOUR DE L'ARBRE 2021 – CONTRAT SI-21-1561 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1561 relatif à la fourniture et la livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre 2021, au soumissionnaire conforme, soit Centre de jardin Brossard inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission pour un montant total de 40 959,84 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-368

8.8 **FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN ET D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS - SP-21-1566 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1566 relatif à la fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parcs, selon les taux soumis et les conditions de la soumission et du devis :

- Au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc, pour le lot 1, au montant de 116 715,72 $, taxes incluses ;
- À l'unique soumissionnaire conforme, soit 9118-3210 Québec inc. (Infravert), pour le lot 2, au montant de 10 193,62 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-369

8.9 **TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - CONTRAT SP-21-1562 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1562 relatif aux travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 6 juillet 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9065-5267 Québec inc. (Renoflex), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 107 636,15 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-370

8.10 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES - CONTRAT SP-21-1543 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1543 relatif aux travaux de réfection de pistes cyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 87 072,46 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-371

8.11 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE - CONTRAT SP-21-1558 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1558, relatif aux travaux de la réfection de voirie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 346 413,04 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-372

8.12 **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE DALLE DE JEUX D'EAU AU PARC SORBONNE - CONTRAT SP-21-1538 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1538 relatif aux travaux d'aménagement d'une nouvelle dalle de jeux d'eau au parc Sorbonne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation ESM, selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant total de 798 651,64 $, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 86 471,86 $, taxes nettes, à même le fonds réservé - Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-373

8.13 **TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES - CONTRAT SP-21-1557 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1557, relatif aux travaux de plantation et d'entretien d'arbres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Max-Émile Boucher, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 450 445,61 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-374

8.14 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION - TOD SOLAR LOTS 7A, 7B ET 8 - ÉCLAIRAGE PLACE DE LA GARE, ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENTIEL PLACE DE LA GARE ET JETS D'EAU DÉCORATIFS - CONTRAT SP-21-1595 - OCTROI DE CONTRAT**

Étant propriétaire d'un immeuble situé dans une autre phase de ce projet de développement, la mairesse Doreen Assaad s'est abstenue de participer aux délibérations sur ce point afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts et par souci de transparence, elle quitte son siège.

Conformément au règlement de régie interne du conseil, la mairesse suppléante Sophie Allard prend la relève pour présider l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1595 relatif aux travaux de construction d'un système d'éclairage routier et de jets d'eau décoratifs à la Place de la Gare du quartier TOD Solar au seul soumissionnaire conforme, soit Bau-Québec ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et de l'appel d'offres et du devis, pour un montant de 877 178,02 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La mairesse Doreen Assaad réintègre son siège.

210706-375

8.15 **LOT 1 DU CONTRAT-CADRE SP-21-1575 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le lot 1 du contrat-cadre SP-21-1575, relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Le Consortium Cimaise et MLC associés, selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 667 444,47 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-376

8.16 SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE (SIGB) - CONTRAT SP-21-1574 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1574 relatif à l'implantation et à l'entretien pendant 5 ans du logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Infor (Canada), Ltd. au montant de 198 536,53 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-377

8.17 ÉCLAIRAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT SP-21-1473 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1473, relatif aux travaux d'éclairage de sentiers piétonniers au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation et Construction Gélinas Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 480 303,22 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 288 929,16 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 42 441,33 $, taxes nettes, à même le fonds réservé – Fonds de réfection réseau routier, afin de financer les frais de pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-378

8.18 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - AUTORISATION D'ADHÉSION AU CONTRAT BRIO PAE DE L'UMQ - APPROBATION

Considérant que le contrat SP-18-1235 découlant de l'appel d'offres accordé à l'entreprise Homewood par la résolution 180828-428 se terminera le 31 octobre 2021;

Considérant que la Loi sur les Cités et Villes nous permet de conclure un contrat directement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sans procéder par appel d'offres;

Considérant l'économie potentielle du contrat avec l'UMQ-Brio;

Considérant que nous ne souhaitons pas interrompre le service auprès de nos employés;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D’approuver la signature d’une entente de service selon le contrat déjà négocié entre Brio PAE et l’UMQ pour une période de trois (3) ans à raison de 28 123,40 $ annuellement, taxes incluses. Le coût total de l’entente pour trois (3) ans est de 84 371,40 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-379

8.19 **POLITIQUE TRANSVERSALE - ENTENTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉMARCHE DE RÉALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant la volonté de la Ville d’élaborer une politique transversale visant à orienter les actions municipales en faveur de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens ainsi que son plan d'action 2022-2025;

Considérant le souhait de la Ville de se doter d’un service d’accompagnement pour venir appuyer la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) et le comité de pilotage dans les différentes étapes de la démarche de réalisation;

Considérant la satisfaction de la Ville à l’égard de l’expertise de l’organisme Espace MUNI qui a déjà accompagné la Ville dans un mandat antérieur au moment de la réalisation de la Politique famille et aînés;

Considérant l'engagement de la municipalité en lien avec une subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D’approuver l’offre de service d’Espace MUNI (Personne morale sans but lucratif), au montant de 35 642,25 $, taxes incluses, pour accompagner la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire dans l’élaboration de sa politique transversale et son plan d’action 2022-2025, pour la période de juillet 2021 à juillet 2022.

D’autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer l’entente de service pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-380

8.20 **CESSION DE TERRAINS MUNICIPAUX AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) - CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR C - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a besoin d’un terrain pour l’implantation d’une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville;

Considérant que l’article 272.2 de la Loi sur l’instruction publique (RLRQ c. I-13.3) permet au CSSMV de requérir de la Ville qu’elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d’une école;

Considérant que le 17 mars 2021, en vertu de l’article 326 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, c. 1), le ministre de l’Éducation a ordonné à la Ville de céder à titre gratuit au CSSMV un immeuble d’une superficie approximative de 15 000 mètres carrés aux fins de la construction d’une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville et le CSSMV ont collaboré pour trouver un terrain adéquat pouvant accueillir une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville est propriétaire d’un terrain vague ayant front sur le boulevard du Quartier qu’elle peut céder en partie au CSSMV pour la construction d’une nouvelle école primaire;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De céder au Centre de services scolaire Marie-Victorin, à titre gratuit, un terrain composé des lots 2 702 025 (en partie), 2 702 026, 2 702 033 (en partie), 2 702 059, 2 702 060, 2 702 061, 2 702 062, 2 702 064, 2 702 112 (en partie), 3 291 732 et 3 402 749 (ci-après « l'Immeuble »), pour y permettre la construction d'un établissement scolaire public primaire;

De retirer du domaine public de la Ville et de fermer comme rue, parc, placette ou autre toute partie de l'Immeuble qui en ferait partie, le cas échéant;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de promesse bilatérale de cession et d'acquisition joint au sommaire décisionnel soumis au soutien des présentes;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente substantiellement conforme à la promesse bilatérale de cession et d'acquisition approuvée ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-381

8.21 **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - LOTS 2 029 895 ET 2 030 293 - 6405, 6425 ET 6445, BOULEVARD MILAN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'approuver l'acquisition par la Ville de la société Les Investissements 6445 Milan Ltée, pour la somme de 7 800 000,00 $, avant taxes, de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 029 895 et 2 030 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, avec le bâtiment dessus érigé portant les numéros 6405, 6425 et 6445, boulevard Milan, à Brossard, le tout conditionnellement : (i) à la radiation de toutes les hypothèques grevant cet immeuble, dont notamment, celles prévues aux actes inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous les numéros 25 210 963, 24 848 088, 23 768 830 et 21 669 898; et (ii) à l'annulation des droits de préférence en faveur de 3226832 CANADA INC. et SOBEYS QUÉBEC INC., aux termes de l'acte inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous le numéro 21 669 898;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution, le tout sujet au respect des conditions ci-dessus mentionnées;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 5 000 000,00 $, taxes nettes, à même le fond de réserve foncière, afin de financer l'acquisition de cet immeuble;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 3 189 025,00 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté – Projets d'investissements, afin de financer l'acquisition de cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.22 **Point retiré**

9. Administration et finances

210706-382

9.1 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU – AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – FERMETURE D'UNE PARTIE DU RUISSEAU R1 – SECTEUR C - AUTORISATION**

Considérant que la Direction de l'urbanisme recommande au conseil municipal qu'elle soit mandatée afin de procéder à la demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la fermeture d'une partie du ruisseau R1 traversant le terrain en vue d'accueillir la construction d'une future école primaire sur le boulevard du Quartier;

Considérant que cette recommandation permette à la Direction de l'urbanisme de compléter la demande et, au besoin, de mandater des services professionnels afin de présenter cette demande avec les documents requis;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser la Direction de l'urbanisme à déposer au nom de la Ville, une demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour une intervention dans un cours d'eau.

D'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme à signer ces demandes pour et au nom de la Ville ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-383

9.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 17 JUILLET 2021 - 6 700 000 $ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 700 000 $ qui sera réalisé le 19 juillet 2021, réparti comme suit :

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (à compter de 2006)

REG-164	Travaux mun.Boul.du Quartier (Prairies & CN)	132 400 $;
REG-167	Travaux mun. Du Quartier (Matte & CN)	140 200 $;
REG-313	Bassin de rétention Lugano 2	786 200 $;
REG-327	Tisserand	274 200 $;

NOUVEAUX EMPRUNTS

REG-333	Viaduc du Quartier	143 000 $;
REG-343	Centre multifonctionnel	3 840 000 $;
REG-359	Stabilisation Berges Ruisseau Daigneault	223 000 $;
REG-370	Grand parc urbain	604 000 $;
REG-404	Voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest	70 000 $;
REG-411	Travaux d'aménagement pour le grand parc urbain	112 000 $;
REG-423	Intégration technologique à la Bibliothèque de Brossard – secteur jeunesse	375 000 $.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423, la Ville de Brossard souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juillet 2021 ;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année ;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque Nationale du Canada, Succursale 10321, 8200, boulevard Taschereau, suite 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6 ;

- les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Brossard, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404 et REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-384

9.3 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1456 (IGF-AXIOM INC.) - GESTION DU PROJET ET TECHNICIEN DE CHANTIER - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1456, en services professionnels sur demande pour la gestion de projet et de la surveillance au Groupe IGF- Axiom Inc, le 15 août 2020,

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser une dépense de 93 800,28 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1456, pour la réalisation de la gestion de projet, de la surveillance ainsi que du contrôle des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la cour de la Direction des travaux publics, le tout, conformément à la proposition de IGF-Axiom Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-385

9.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1472 - SERVICES PROFESSIONNELS SUR DEMANDE EN INGÉNIERIE POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1472 en services professionnels sur demande, au Groupe-Conseil Génipur inc., le 25 août 2020, dans les domaines du génie civil, de l'éclairage et des feux de circulation;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser une dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1472, pour assurer des services en impartition en hydraulique, afin de statuer sur la recevabilité technique des différentes demandes de développement formulées par des propriétaires/promoteurs ou tout autre besoin, en lien avec la gestion de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.

Le tout, conformément à la proposition du Groupe-Conseil Génipur Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat SP-20-1472.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 441,38 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté Analyse d'avant-projet, afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-386

9.5 AFFECTATION D'UNE SOMME - FRAIS LIÉS À LA COVID - CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE CONTRAT SP-17-1158 - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 134 443,27 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de financer les frais engendrés par la situation liée à la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-387

9.6 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 11 JUIN AU 1ER JUILLET 2021 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 11 juin au 1er juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-388

9.7 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

210706-389

10.1 ORGANIGRAMME - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES FINANCES - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la modification de l'organigramme de la Direction des finances par l'abolition d'un poste régulier à temps complet d'agent(e) de perception et d'imposition et la création d'un poste régulier à temps complet de technicien(ne) comptabilité et finances - Revenus.

D'autoriser, relativement à cette modification, le financement pour l'année 2021 une dépense de 10 037,13 $, tel que proposé aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-390

10.2 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant que l'utilisation d'un appareil cellulaire :

- n'est pas un dispositif d'aide à la surveillance aquatique;
- réduit la performance des surveillants-sauveteurs et en particulier pour les tâches cognitives incluant la vigilance;
- est une source de distractions, un facteur reconnu de noyade dans les milieux surveillés;

Considérant la position de la Société de Sauvetage et de la Ville qui sont sans équivoque;

Considérant l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité des usagers;

Considérant la gradation de sanction déjà entamée et le comportement de l'employé qui demeure inchangé;

Considérant qu'il est recommandé de suspendre sans solde, un (1) jour ouvrable, l'employé numéro 800111 à une date qui sera confirmée par le gestionnaire;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 800111 pour une période d'un (1) jour ouvrable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-391

10.3 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-392

10.4 PROCÉDURE D'ARBITRAGE - LOI 15 CONCERNANT LE FINANCEMENT ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE - MANDAT - AUTORISATION

Considérant que la Loi 15 concernant le financement et la pérennité des régimes de retraite a pour objectif d'assurer la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D’autoriser le directeur général à mandater tous les professionnels dont les services sont requis pour compléter les démarches en vue de se conformer à la Loi 15 concernant le financement et la pérennité des régimes de retraite et à fournir au conseil un suivi mensuel à ce sujet.

D’autoriser le directeur général à convenir des honoraires à verser en lien avec tous services professionnels rendus au cours de la période allant d’octobre 2020 à juin 2021.

De ratifier les dépenses encourues suivant leur approbation par le directeur général et d’autoriser un transfert budgétaire à même la provision pour éventualités afin de pourvoir à ces honoraires, tel que détaillé au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

210706-393

11.1 CAMIONS DE CUISINE DE RUE - FESTIN CULTUREL 2021 - AUTORISATION

Considérant que la tenue des événements publics à l'été 2021 est conditionnelle à l'autorisation de tenir des rassemblements et que le tout se réalisera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur;

Considérant le besoin de bonifier l'offre aux citoyens dans le cadre de l’événement annuel présenté par la Corporation du Festin culturel, avec l'objectif de proposer un service alimentaire complémentaire et de qualité;

Considérant la volonté de l’organisme de signer des ententes avec des entreprises offrant un service alimentaire;

Considérant que le tout prendra place conditionnellement au respect des normes réglementaires de l’industrie des restaurateurs concernant l'hygiène, la salubrité, l'environnement et la lutte à l'évasion fiscale;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D’autoriser la Corporation du Festin culturel, à avoir recours à des camions de cuisine de rue, lors de l'événement suivant :

- Festin culturel, les 14 et 15 août 2021, au parc Sorbonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

210706-394

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CHORALE LES MÉLODISTES - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID-19;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Chorale Les Mélodistes.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-395

12.2 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD - ACCEPTATION**

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la pandémie a ajouté certaines contraintes académiques aux enfants;

Considérant le projet a pour but d'aider à la réussite scolaire d'une centaine d'enfants issus de familles vulnérables;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder une aide financière de 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial*, à l'organisme suivant :

- Maison de la famille de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-396

12.3 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD (ASB) - ACCEPTATION**

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant que l'évènement de la 35e édition du tournoi Challenge de soccer de Brossard pour lequel une aide financière dans le cadre du programme Projet spécial avait été demandée est annulé cette année;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $ à l'organisme Association de soccer de Brossard (ASB), dans le cadre du programme financier Aide au fonctionnement;

Que l'aide au fonctionnement soit versée sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

210706-397

13.1 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CAX-210708-1.2 et 4.1 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Un débat s'engage.

Proposition d'amendement

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

De remplacer le premier paragraphe de la proposition principale comme suit :

Que le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CAX-210708-1.2 et 4.1 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

La proposition ainsi amendée est débattue puis adoptée à l'unanimité, la proposition principale devient alors caduque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-398

13.2 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-210708-1.2, 1.5, 2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5,2, 5.4, 6.2, 8.1 à 8.7 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210706-399

13.3 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 INTITULÉE DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Considérant que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1° CA-210325-12.1.1 intitulé Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil;

2° CA-210325-12.1.2 intitulé Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil.

Considérant la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant qu'à cet effet, il est possible qu'un point soit ajouté à une prochaine séance du conseil d'agglomération de Longueuil relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil;

Considérant l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De donner une orientation favorable quant à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée « Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil »;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chacune des villes constituantes de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

210706-400

14.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 10 JUIN AU 30 JUIN 2021 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 10 au 30 juin 2021, est déposée.

210706-401

14.2 RÉSOLUTION CO-210615-11.2 - VILLE DE LONGUEUIL - DÉPÔT

La résolution CO-210615-11.2 de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil en date du 15 juin 2021, est déposée.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

210706-402

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,	LA GREFFIÈRE,
_____	_____
Doreen Assaad	Joanne Skelling